

DEPARTEMENT
Du NORD

ARRONDISSEMENT
De DOUAI

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE –

Envoyé en préfecture le 06/04/2022
Reçu en préfecture le 06/04/2022
Affiché le
ID : 059-265904565-20220404-N040420226-DE

COMMUNE de PECQUENCOURT

EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

OBJET

Délibération N°6
Projet santé
Départementale et Région
2021-2023

L'An Deux Mille Vingt Deux.
Le 4 avril 2022 à 17 H 15.
Le Centre Communal d'Action Sociale de PECQUENCOURT, dûment
convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Joël PIERRACHE.
Votants 14 dont 3 procurations.

PRESENTS :

Messieurs : PIERRACHE Joël – OUAAZZI Omar - BELHADRI Youssef –
VANANDREWELT Rémy - PACIOCCO Gilles .
Mesdames : MAZAGRAN Rosanna Lilia - GRODZKI Agnès – KOMIN Pascale -
FROMONT Fabienne - CORREAU Marie-Thérèse – BROUTIN Françoise - INTURRISI
Virginie – MARCZEWSKI Christiane – VANANDREWELT Thérèse.
Procurations : Monsieur LASSON Jean-Marie à Monsieur PIERRACHE Joël
Monsieur STALLONE Etienne à Monsieur BELHADRI Youssef.
Madame ALFANO Marie-Joëlle à Madame MAZAGRAN Rosanna.

Secrétaire de séance : Madame MAZAGRAN Rosanna.

Monsieur le Président informe l'assemblée afin d'accompagner et d'orienter au mieux les habitants sur les questions de santé, le Centre Social a répondu à deux appels à projets et pour obtenir des subventions auprès :

- du Département : 28 500€ pour 2021-2023, soit 9500€ par année civile.
- de la Région : 10 000€ pour 2021-2022 (année scolaire).

Dans ce cadre des actions de prévention et de promotion santé sont prévues, tels des ateliers sportifs, des ateliers cuisine avec une diététicienne, des dépistages santé, des journées thématiques santé (octobre rose, mars bleu, par exemple), des ateliers de bien-être.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser Monsieur le président à accepter les dépenses liées à la mise en œuvre du projet.

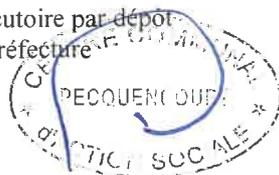
**La Commission Administrative,
Après délibération,
A L'UNANIMITE des voix**

ACCEPTE : le projet comme mentionné ci-dessus.

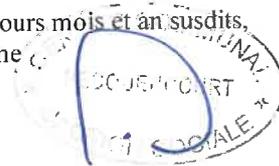
AUTORISE : Monsieur le Président à accepter les dépenses liées à la mise en œuvre du projet santé 2021 – 2023.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Délibération rendue exécutoire par dépôt
Et publication en Sous Préfecture
Joël PIERRACHE



Fait en séance les jours mois et an susdits,
Pour copie conforme
Joël PIERRACHE



Publiée le

Transmise au Représentant de l'Etat le

Monsieur le Président du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administrative de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.